

Lignes directrices Covid-19 pour les visiteurs

La sécurité et la santé de toutes les personnes impliquées est notre priorité absolue. L'objectif de l'ensemble des mesures de prévention résumées ici est de protéger la santé des visiteurs, des exposants et de toutes les personnes impliquées dans l'organisation et le déroulement du Salon des Métiers et de la Formation Lausanne.

Nous entretenons des échanges réguliers avec la Confédération et les autorités cantonales, ce qui nous permet de réagir rapidement à des situations en évolution.

Symptômes de la maladie

Si vous vous sentez mal ou qu'un membre de votre foyer se sent mal, nous vous prions de rester impérativement chez vous et de contacter un service médical.

Lors du Salon des Métiers et de la Formation Lausanne



Accès uniquement avec certificat Covid

- Personnes vaccinées: accès jusqu'à 12 mois à partir de la vaccination complète
- Personnes guéries: personnes prouvant qu'elles ont été contaminées par le SARS-CoV-2 et considérées comme guéries; jusqu'à 6 mois à partir du 11e jour après confirmation de la contamination
- Personnes testées: personnes pouvant présenter un résultat négatif à l'un des tests Covid-19 suivants:
 - Test PCR valable 72 heures après le prélèvement de l'échantillon
 - Test rapide antigénique valable 48 heures après le prélèvement de l'échantillon
 - Les personnes âgées de moins de 16 ans ne sont pas soumises au certificat Covid.

Vous trouverez [ici](#) des informations détaillées sur le certificat Covid.



Vérification du certificat Covid

Nous vous prions de présenter votre certificat Covid avec une pièce d'identité à l'entrée de la manifestation.



Port du masque dans les halles

- Le port du masque est obligatoire pour tous dans les halles.



Catering/restauration

La consommation de plats et de boissons ne fait actuellement l'objet d'aucune restriction, l'accès étant assuré au moyen du certificat Covid.

Le Salon des Métiers et de la Formation Lausanne garantit



Hygiène et nettoyage

- Dispositifs de lavage des mains en suffisance dans les installations sanitaires
- Stations de désinfection des mains aux entrées et aux sorties ainsi que dans les toilettes, les espaces de restauration et les espaces communs
- Les surfaces fréquemment utilisées sont désinfectées régulièrement (toilettes, poubelles, rampes des escalators, poignées de porte, ascenseurs, comptoirs et vestiaires, p. ex.)
- Le personnel manipulant des déchets et du linge sale porte des gants jetables
- Les vêtements de travail sont nettoyés régulièrement
- Ventilation des halles exclusivement à l'aide d'air frais (changement d'air dans les salles au moins 1 fois/heure)



Éviter les contacts physiques

- Pas de contact manuel de type poignée de main
- Accès et contrôles de sécurité sans contact



Informations visiteurs

Le Salon des Métiers et de la Formation Lausanne s'assure que les mesures de protection sont suivies par toutes les personnes présentes.

- Personnel de sécurité supplémentaire sur place
- Annonces régulières par haut-parleur relatives aux règles de conduite

Lignes directrices du concept de protection de MCH

La base légale de ces lignes directrices est constituée par l'Ordonnance Covid-19 situation particulière RS 818.101.26
Edition août 2021